Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20261110-D_2026_1011_8-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_1011_8

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 — L'an deux mille vingt-six
Le mardi 10 novembre à 19 heures 00
Présents : 10 — Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 — à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 10 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 06 novembre 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Jean-Claude SITRUK, Céline DANIBO, Nadine OLSZER, Jean-Jacques PEYRE, Pascal FRIBOURG, Nolwenn GUÉNÉDAL, Guillaume BRULÉ, Chloé LEFRANC, Marianne DANO.
Absents excusés : Liza HERISSON (pouvoir à), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Pascal FRIBOURG), Yannick LE NOCHER (donne pouvoir à Céline DANIBO), Laurent CAHET (pouvoir à Nolwenn GUÉNÉDAL), Mathieu BRINDEAU (pouvoir à Jean-Claude SITRUK).
Secrétaire de séance : Nolwenn GUÉNÉDAL

FDGDON : renouvellement de la convention Multi-services 2027 - 2028 - 2029

FDGDON 56 intervient dans la grande majorité des Communes du Département au titre de l'organisation des actions suivantes :
Programme de limitation des populations de ragondins
Programme départemental de lutte collective contre les taupes
Programme de limitation des populations de corneilles
Programme de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes
Par ailleurs elle apporte également son aide dans le domaine de la lutte contre les populations de nuisibles (étourneaux, pigeons)
Elle permet ainsi une formation gratuite des habitants à la lutte contre les taupes, la mise à disposition d'effaroucheurs à des conditions préférentielles, la mise en place d'opérations de réduction de pigeons en zone urbaine.

FDGDON 56 propose le renouvellement de la convention multi-services trisannuelle moyennant une participation financière de 154,95 € par an pour les années 2026 – 2027 - 2028.

Après présentation de la convention,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-D'accepter le renouvellement de la convention multi-services avec FDGDON 56
-De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention trisannuelle

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Nolwenn GUÉNÉDAL

Fait à BRANDIVY, le 19 novembre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.